

Bilan 2020

*Tous unis
pour les défendre*



O A B A

The letters O, A, B, and A are rendered in a bold, green, sans-serif font. Each letter is accompanied by a small, realistic illustration of a farm animal: a rooster for the 'O', a sheep for the first 'A', a pig for the 'B', and a cow for the second 'A'.



L'année 2020 est marquée par le triste record du nombre de sauvetages d'animaux : près de 1800 étaient confiés à l'OABA (essentiellement des bovins et ovins). Ces animaux maltraités ont été accueillis dans nos 40 fermes conventionnées. Certains ont rejoint notre Troupeau du Bonheur.

L'étiquetage bien-être animal des poulets de chair s'est développé au cours de cette année avec de nouveaux producteurs et distributeurs. Devant ce succès, un étiquetage est en préparation pour la filière porc.

Les audits en abattoirs se développent sur la base de grilles protection animale élaborées par l'OABA. Nous continuons à lutter contre tout abattage sans étourdissement.

L'année prochaine, nous célébrerons le 60^e anniversaire de l'OABA.

Je vous remercie pour votre fidèle soutien et fais appel à votre générosité car toutes nos actions ne sont possibles que grâce à vous.

Jean-Pierre KIEFFER
Docteur vétérinaire
Président de l'OABA

1,5 M€
de budget annuel

6 300
donateurs

9
salariés

33
procédures
judiciaires

1784
animaux
accueillis

310
signalements
traités

35
audits
en abattoirs

40
fermes
conventionnées

420
animaux
dans le Troupeau
du Bonheur

2020

Abattage sans étourdissement

Le combat continue...

Durant l'année 2020, l'abattage des animaux sans étourdissement est resté un sujet fondamental pour l'OABA.

Parce qu'une information complète et scientifique est essentielle sur un tel sujet, l'OABA a publié une brochure pour répondre aux idées reçues et dénoncer les fausses croyances sur l'abattage rituel sans étourdissement.

L'OABA a engagé une campagne à destination des parlementaires afin de dénoncer le mélange des circuits de distribution : des viandes d'animaux abattus sans étourdissement (halal ou kasher) se retrouvent dans le circuit conventionnel, à l'insu des consommateurs.



Un sondage IFOP commandé par l'OABA (mai 2020)

74 %
des Français

désapprouvent la dérogation de l'abattage rituel qui permet de ne pas étourdir les animaux avant leur abattage

80 %
des Français

souhaitent un étiquetage pour informer sur le mode d'abattage (avec ou sans insensibilisation)

L'OABA saisit le Conseil d'Etat

Après sa victoire devant les plus hautes instances juridiques contre la vente de viande « Bio halal » l'OABA a introduit un contentieux devant le Conseil d'Etat pour exiger une traçabilité des circuits d'abattages rituel et conventionnel. L'OABA défend ainsi la liberté de conscience des consommateurs qui, pour des raisons éthiques, refusent la viande issue d'un animal abattu sans étourdissement.

Abattoirs

Audits protection animale



Malgré un contexte sanitaire compliqué, l'OABA a continué ses actions :

Elaboration de
**grilles de
référentiel**

Poursuite des
**audits en
abattoirs**

**Formation
d'auditeurs**
en abattoirs

De nouveaux partenariats

Reflets de la confiance accordée à l'OABA et de la qualité de son expertise, les partenariats se sont enrichis cette année 2020 :

- L'OABA a signé des conventions avec des distributeurs (Carrefour, Elivia...) et des coopératives de producteurs (Biocoop, Euralis...) pour réaliser des audits protection animale dans les abattoirs.
- L'OABA participe à la mise en place de systèmes de vidéo-contrôle dans des abattoirs. Ce que la loi n'a pas imposé est mis en place sur la base de nos recommandations.
- L'OABA apporte son expertise pour des équipements d'étourdissement des animaux dans des abattoirs (Galliance, Kermené...).

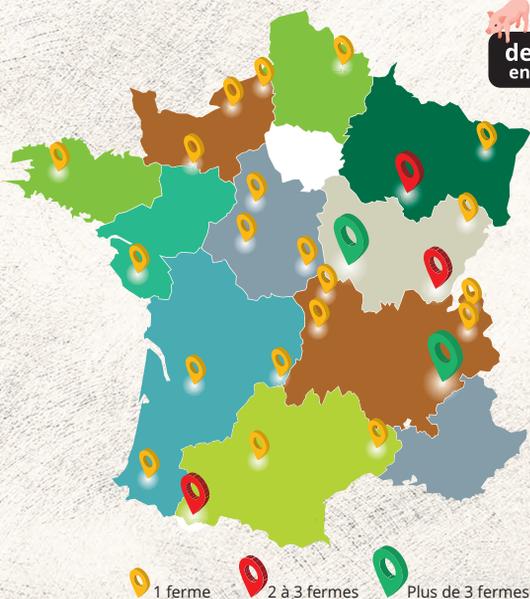
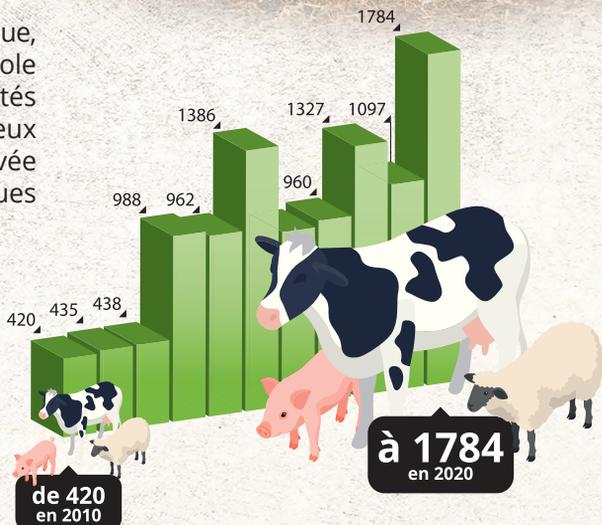
Sauvetages d'animaux

Année 2020 : triste record

Un nombre toujours plus important d'animaux maltraités, victimes de défaut de soins ou d'abandon est pris en charge par l'OABA.

Un malheureux constat qui s'explique, notamment, par une crise agricole qui perdure avec des difficultés économiques dans de nombreux élevages. Une situation aggravée par des conditions climatiques défavorables cette année.

**Les retraits d'animaux :
1 784 en 2020**



L'extension du réseau des fermes partenaires

Durant cette année, l'OABA a continué d'étendre son réseau de fermes partenaires sur le territoire national portant à 40 le nombre de ces sites d'accueil.

Le Troupeau du Bonheur

Plus de 420 animaux sont gardés à vie. Un chiffre en constante augmentation qui dépend de nos ressources et donc de la générosité de nos donateurs.

Information du consommateur

Étiquetage bien-être animal



Le premier étiquetage bien-être animal des poulets de chair était lancé début 2019 par le Groupe Casino à l'initiative de LFDA, CIWF et OABA.

Il continue de s'imposer comme un modèle. Cette année, la plupart des distributeurs l'ont rejoint ainsi que des producteurs et des transformateurs.

Cet étiquetage bien-être animal répond à de fortes attentes sociétales. Il concerne **30 % des volailles** vendues par **60 % des distributeurs** en France.



Année 2020 : le développement à d'autres espèces

Fort du succès de ce premier étiquetage, il est prévu de l'étendre à d'autres espèces. Au cours de l'année 2020, des travaux ont donc débuté afin de mettre en place un étiquetage bien-être animal pour les porcs.

ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL



Les chiffres de l'OABA

Année 2020

Les ressources proviennent de la générosité publique

Les cotisations ne permettent pas, à elles seules, d'assurer la pérennité de l'association. **Les assurances-vie et les legs** apportent une aide durable. L'association ne perçoit aucune subvention, ce qui lui assure une totale indépendance. Nos comptes sont contrôlés par un cabinet d'expert-comptable indépendant et sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Les dépenses sont essentiellement consacrées aux actions de terrain

Environ **3/4 du budget** sont consacrés aux frais de sauvetages d'animaux (vétérinaires, transporteurs et surtout hébergeurs), aux frais de procédures judiciaires (avocats et huissiers) et aux audits de protection animale dans les abattoirs.

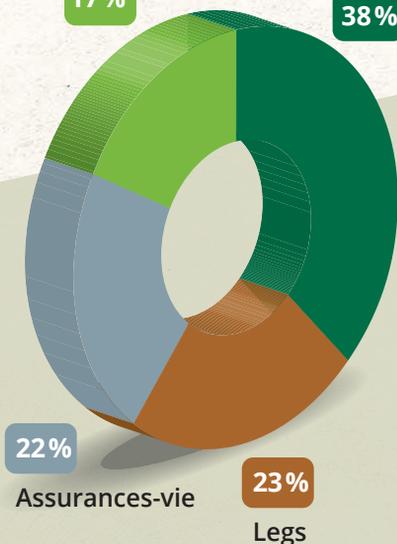
Seulement 1/4 du budget est utilisé pour les frais de fonctionnement (salaires, charges sociales et frais de communication).

Dommmages et intérêts

17%

Cotisations et dons

38%



Communication

6%

Charges sociales

8%

Salaires

12%

Audits en abattoirs

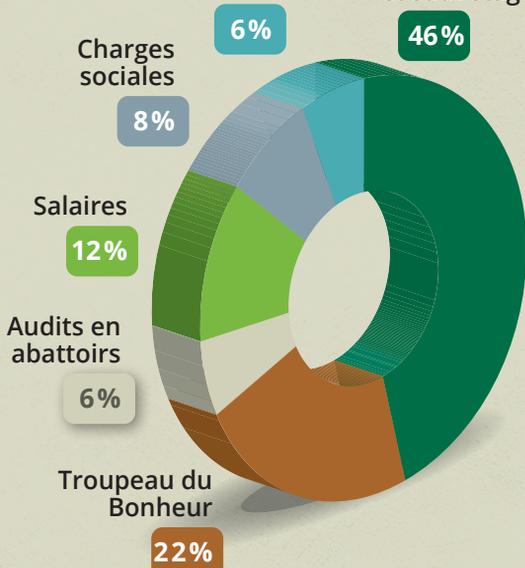
6%

Troupeau du Bonheur

22%

Procédures et sauvetages

46%



Comment soutenir les actions de l'OABA ?

Votre aide est indispensable pour permettre à l'OABA d'agir sur le terrain.

- *Pour éviter que des animaux ne souffrent ou ne meurent de maltraitance.*
- *Pour les accueillir dans notre Troupeau du Bonheur.*
- *Pour réaliser des audits afin d'améliorer les conditions d'abattage.*

Faire un don ponctuel

Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66%

20 €

Après déduction fiscale : 6,80 €

150 €

Après déduction fiscale : 51 €

300 €

Après déduction fiscale : 102 €

Parrainer un animal avec un don par prélèvement mensuel

En parrainant un animal, vous subvenez durablement à ses besoins et vous lui assurez une vie paisible dans notre Troupeau du Bonheur. Le parrainage sur une année peut être renouvelé et il peut concerner plusieurs animaux.

20 € /mois

Après déduction fiscale : 6,80 €

**1 an d'hébergement
pour un mouton**

80 € /mois

Après déduction fiscale : 34 €

**1 an d'hébergement
pour un bovin**

150 € /mois

Après déduction fiscale : 51 €

**1 an d'hébergement
pour un cheval**

Legs et assurance-vie

L'OABA est reconnue d'utilité publique depuis 1965. A ce titre, l'association est habilitée à percevoir legs et assurance-vie, sans droit de succession. La totalité des biens que vous transmettez sera affectée aux actions de protection animale.

Pour régler :

Rendez-vous sur notre site oaba.fr
rubrique « Agir »
oaba.fr/faire-don-oaba



10, place Léon Blum – 75 011 Paris
contact@oaba.fr
Téléphone : 01 43 79 46 46

oaba.fr



OABAofficiel



@oaba_off



oaba_officiel